

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)
Membres absents :

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Groupe scolaire Drapeau - Démolition - reconstruction - Extension de l'école maternelle - Création d'un Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (R.A.S.E.D.) et d'un restaurant scolaire - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Lancement de la procédure de consultation - Demandes de permis de démolir et de construire - Demandes de subventions

Madame Bernard, au nom des commissions de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme de démolition-reconstruction des bâtiments scolaires, il est prévu d'engager des travaux au groupe scolaire Drapeau.

Ce dernier, situé 67 et 69, avenue du Drapeau, comporte des bâtiments préfabriqués qui abritent une salle de classe maternelle, deux salles de restaurant, une cuisine et des sanitaires. Il est envisagé de les démolir pour reconstruire des locaux de part et d'autre du bâtiment A existant (maternelle), permettant ainsi une communication directe entre celui-ci, le service de restauration scolaire et l'extension de la maternelle.

Le programme serait le suivant :

- extension de l'école maternelle comprenant :
 - une salle de classe,
 - une bibliothèque,
 - deux dortoirs,
 - des sanitaires destinés aux enfants,
 - une entrée, des dégagements et vestiaires,
 - une tisanerie,
 - un sanitaire destiné aux adultes et accessible aux personnes à mobilité réduite,
 - des locaux pour le personnel de service et pour le stockage ;

- création d'un bâtiment abritant un Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (R.A.S.E.D.) comprenant :
 - un bureau pour le psychologue,
 - un bureau pour le rééducateur,
 - une salle d'attente,
 - un accueil,
 - un sanitaire ;
- construction d'un restaurant scolaire pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire comportant :
 - trois salles de restaurant destinées aux élèves de l'école maternelle,
 - trois salles de restaurant destinées aux élèves de l'école élémentaire,
 - une entrée, des vestiaires et des sanitaires destinés aux enfants,
 - un office propre et un office sale,
 - des vestiaires et des sanitaires pour le personnel,
 - des locaux de service ainsi qu'un espace de stockage des poubelles.

Les objectifs Haute Qualité Environnementale, notamment la cible numéro 4 gestion de l'énergie, seront pris en compte.

Le groupe scolaire continuerait de fonctionner pendant la durée des travaux.

La surface totale des locaux à construire est évaluée à 977 m² de surface hors oeuvre nette (S.H.O.N.).

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 1 910 000 € TTC, mobilier scolaire et de restauration inclus.

La maîtrise d'oeuvre serait confiée aux services techniques municipaux.

Il est proposé de lancer la procédure par voie d'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

La Ville pourrait bénéficier pour cette opération de subventions qu'il conviendrait de solliciter au taux maximum.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) adopter le programme proposé pour la démolition-reconstruction de locaux scolaires et de restauration au groupe scolaire Drapeau situé 67 et 69, avenue du Drapeau ;
- 2) arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 910 000 € TTC, mobilier scolaire et de restauration inclus ;
- 3) décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 4) m'autoriser à lancer la procédure par voie d'appel d'offres ;
- 5) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 6) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;
- 7) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;
- 8) dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2007 et à ouvrir aux budgets des exercices 2008 et 2009 ;

9) solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être obtenues pour sa réalisation ;

10) m'autoriser à déposer les demandes de permis de démolir et de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;

11) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

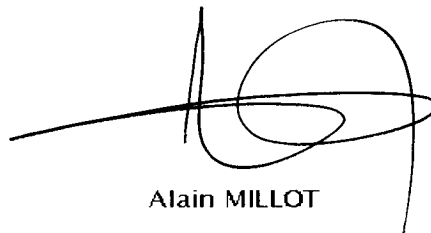
Délibération adoptée à la majorité des voix par :

Pour : 54 voix

1 abstention.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

FRANCE CÔTE-D'OR



PUBLIÉ LE 30/03/07

Avenue du DRAPEAU

Rue

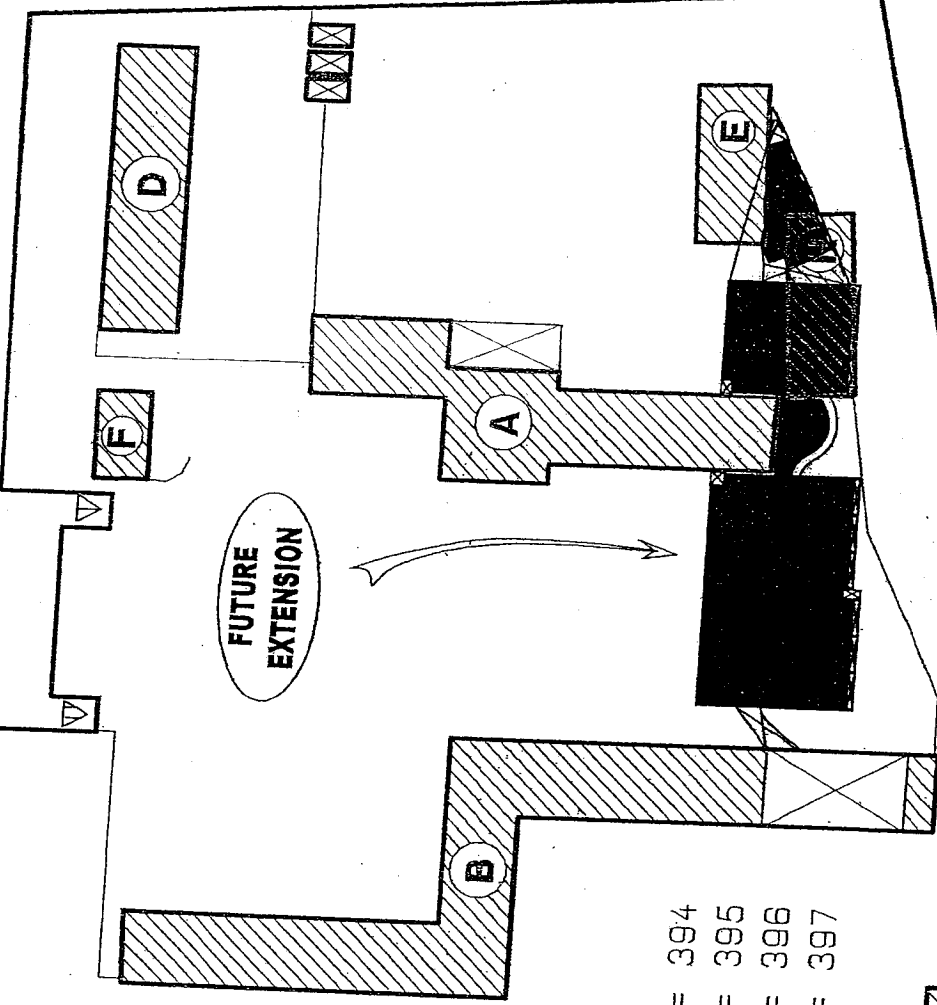
Romain

ROLLAND

FAUCONNET

du Général

Rue

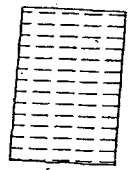
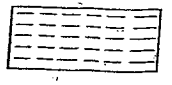
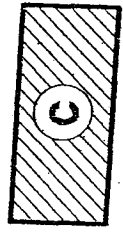


FUTURE EXTENSION

CODE ENSEMBLE : 162

CODE BATIMENT :

- A = 390 E = 394
- B = 391 F = 395
- C = 392 G = 396
- D = 393 H = 397



ECHELLE : 1/1000